

## **Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)**

---

*Siège social, secrétariat :*

65-67 rue d'Amsterdam

75008 Paris

Tél : 01.40.23.04.10

Fax : 01.40.23.03.12

Mél : [contact@snmpmi.org](mailto:contact@snmpmi.org)

Site internet : [www.snmpmi.org](http://www.snmpmi.org)

Le 8 septembre 2013

### **Communiqué du SNMPMI concernant la réforme des retraites**

Le syndicat national des médecins de PMI constate que les mesures annoncées par le gouvernement pour une prochaine réforme des retraites conduiront à un nouveau recul de l'âge du départ en retraite pour obtenir une pension à taux plein.

Le projet d'allonger à 43 ans la durée de carrière requise se traduirait ainsi pour les médecins dont les études durent une dizaine d'années, par un départ entre 67 et 70 ans pour liquider une retraite à taux plein.

Plus généralement l'argument avancé de l'allongement de l'espérance de vie ne tient pas compte du recul de l'espérance de vie sans incapacité<sup>1</sup> en population générale, et de sa durée d'à peine une dizaine d'années à l'âge de 60 ans<sup>2</sup>.

Concernant l'autre volet de la réforme, l'augmentation des cotisations, les annonces gouvernementales conduiraient à faire peser l'effort sur la part salariale, puisque que l'augmentation de la part patronale serait compensée par une baisse des cotisations patronales destinées à la branche famille. Cela risque d'être préjudiciable en cas de transfert sur les ménages de recettes équivalentes pour la branche famille, à moins qu'il ne faille craindre de priver la branche famille de ces ressources avec des répercussions négatives sur les allocations familiales ou sur le développement des modes d'accueil pourtant annoncé par le ministère de la famille.

Le SNMPMI invite les médecins et les professionnels de PMI à se joindre aux mobilisations intersyndicales pour que la réforme des retraites ne se traduise pas par un recul de notre système de solidarité, en matière de retraite ou de politique familiale.

---

<sup>1</sup> [http://www.ined.fr/fichier/t\\_presse\\_fichier/51/fichier\\_fichier\\_fr\\_cp\\_du\\_17\\_04\\_2012\\_evsi\\_inserm\\_ined.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_presse_fichier/51/fichier_fichier_fr_cp_du_17_04_2012_evsi_inserm_ined.pdf)

<sup>2</sup> Population et Société, n°441, janvier 2008